

Annexe IV — Modèle Carte de donneur

| | |
|--|--|
| <p>Coordonnées du responsable du traitement de données personnelles pour exercer ses droits d'information et de correction des données recueillies :</p> <p>.....@.....</p> <p>La liste et les coordonnées complètes des structures d'accueil sont disponibles sur le site service-public.fr Et en annexe du guide d'information</p> <p style="text-align: center;">4</p> | <p>DON DU CORPS À DES FINS D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL ET DE RECHERCHE</p> <p>(DÉNOMINATION ÉTABLISSEMENT)</p> <p>STRUCTURE D'ACCUEIL DES CORPS</p> <p style="text-align: center;">CARTE DE DONNEUR</p> <p style="text-align: center;">N°</p> <p style="text-align: center;">1</p> |
| <p>La présente carte formalise l'acceptation du don du corps auquel consent le donneur à son décès.</p> <p>Pour que le don se réalise, le donneur s'engage à la porter sur lui, conformément à l'article L. 1261-1 du Code de la santé. Copie de cette carte peut être remise par le donneur à une personne référente.</p> <p>Lors du décès, en tout lieu du territoire national, il convient d'informer immédiatement la structure d'accueil des corps qui se mettra en contact avec le déclarant :</p> <p>(Téléphone / téléphone de permanence) (Adresse courriel de contact)</p> <p>Si besoin, la structure d'accueil la plus proche du lieu du décès peut être contactée.</p> <p>La carte de donneur doit être remise par la personne ayant déclaré le décès au service de l'état civil, ou son mandataire, à l'opérateur funéraire désigné par la structure d'accueil des corps.</p> <p style="text-align: center;">2</p> | <p>Carte délivrée le : / / .</p> <p>Par le responsable de la structure d'accueil des corps de l'établissement autorisé en application de l'article L. 1261-1 du Code de la santé publique à :</p> <p>(Civilité) : (Nom, Prénom) :</p> <p>Fait à :</p> <p>Date :</p> <p>Signature du responsable de la structure d'accueil des corps de :</p> <p style="text-align: center;">3</p> |